BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1437

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

350 637 153 RCS Angers.
FINTECH.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1051318.00 EUR.
Adresse : 11, Place François Mitterrand, 49100 Angers.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSOPTION DE LA SOCIETE FINTECH PAR LA SOCIETE FL REAL ESTATE Société Absorbante : FL REAL ESTATE Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 11 place François Mitterrand – 49100 Angers Capital : 2 000 € Numéro unique d'identification : 853 547 297 Lieu d'immatriculation : Angers Société Absorbée : FINTECH Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 11 place François Mitterrand – 49100 Angers Capital : 1 051 318 € Numéro unique d'identification : 350 637 153 Lieu d'immatriculation : Angers Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 juillet 2025, les sociétés susvisées ont établi le projet de fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante. 1.Evaluation de l'actif et du passif : -Actif : 15 086 881 € -Passif : 13 752 413 € -Actif net apporté : 1 334 467 € 2.Rapport d'échange des droits sociaux : Néant - Fusion simplifiée 3.Montant prévu de la prime de fusion : Néant - Fusion simplifiée 4.Date du projet commun de fusion : 24 juillet 2025 5. Date et lieu du dépôt du projet de fusion au RCS au titre de chaque société participante : -greffe du tribunal de commerce de Angers, le 30 juillet 2025 pour la Société Absorbante -greffe du tribunal de commerce de Angers, le 30 juillet 2025 pour la Société Absorbée Les créanciers des sociétés FINTECH et FL REAL ESTATE disposent d'un délai de trente jours à compter de la présente publicité pour exercer leur droit d'opposition. Pour avis.